



Décision n° CODEP-DIS-2023-031062 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 24 mai 2023 portant nomination des membres de la commission nationale d’agrément des organismes chargés des prestations mentionnées aux 1°, 2° et 3° du I de l’article R. 1333-36 du code de la santé publique

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-23 et R. 1333-33 à R. 1333-36 ;

Vu la décision n° 2022-DC-0743 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 13 octobre 2022 relative aux conditions d’agrément des organismes chargés des prestations mentionnées aux 1°, 2° et 3° du I de l’article R. 1333-36 du code de la santé publique, notamment son article 11,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission mentionnée à l’article 11 de la décision du 13 octobre 2022 susvisée pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente décision :

1° En qualité de personne qualifiée, choisie par le ministère chargé de la santé :

Titulaire : M. Louis CHASTANG, Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine.

2° En qualité de personne qualifiée, choisie par le ministère chargé du logement :

Titulaire : Mme Catherine NAULEAU, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Suppléant : Mme Marie-Laure RIBETTE, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

3° En qualité de représentants des organismes agréés :

Titulaire : M. Thomas LE GOUEFFLEC (société Apave) ;

Suppléant : M. Thierry MARCHAND (société CEDI2M) ;

Titulaire : Mme Roselyne AMEON (société Algade) ;

Suppléant : M. Patrick POTARD (société Patrick POTARD – Prestaradon).

Article 2

La décision n° CODEP-DIS-2019-017532 du 22 mai 2019 modifiée du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant nomination des membres de la Commission nationale d'agrément des organismes habilités à procéder aux mesures de l'activité volumique du radon est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 24 mai 2023.

**Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation, le directeur général adjoint**

signé par :

Pierre BOIS